

Soins spéciaux requis (SSR): Informations aux proches de l'utilisateur hospitalisé



Un de vos proches est hospitalisé et cette expérience est possiblement une source importante de stress pour lui ainsi que pour vous.

Durant une hospitalisation, il arrive parfois qu'un usager nécessite un suivi infirmier étroit et la présence d'un préposé aux bénéficiaires au chevet, et ce, afin d'assurer sa sécurité et celle des autres usagers.

À l'HMR, ce type de suivi et de surveillance est couramment appelé « Soins spéciaux requis » (SSR).

Afin de vous informer et de répondre à certaines de vos interrogations, voici les réponses aux questions les plus fréquemment posées lorsque cette situation se présente.



Questions fréquentes

Q : Qui décide qu'un usager doit avoir des SSR?

R : Après discussion avec les intervenants impliqués dans les soins de l'usager, les SSR sont prescrits par le médecin. Toutefois, dans une situation particulière, si les proches désirent un service privé par un préposé aux bénéficiaires (PAB) pour l'usager, ils devront en assumer les coûts et la gestion (la rémunération, le choix de l'agence et la gestion de l'horaire).

Q : Est-ce que les SSR exigent la présence d'un préposé (PAB) pour un usager seulement?

R : Pas nécessairement. Après évaluation, l'infirmière ou le médecin peuvent jumeler plusieurs usagers selon la condition clinique de ceux-ci.

Q : Combien de temps mon proche aura-t-il besoin des SSR?

R : Les SSR sont réévalués quotidiennement par l'équipe de soins. Lorsque les intervenants considèrent que la condition clinique de l'usager ne nécessite plus des SSR, ils sont cessés.

Q : Que puis-je faire pour aider mon proche durant cette période précise de son hospitalisation?

R : La présence d'un proche auprès de l'utilisateur est habituellement très sécurisante pour ce dernier et appréciée par l'équipe de soins. Par votre présence et votre collaboration, vous contribuerez entre autres à rassurer votre proche, à le calmer et ainsi, à améliorer son bien-être.

Afin d'aider votre proche, il est conseillé de :

- Favoriser un environnement calme,
- Lui parler doucement et calmement,
- Lui procurer des photographies de gens ou de paysages familiers,
- Échanger avec lui sur des événements familiers et/ou d'actualité,
- Circuler dans le corridor de l'unité, sauf si contre-indication,
- Respecter les consignes du personnel soignant.

Si, après la lecture de ce feuillet, vous avez des questions qui sont restées sans réponse, veuillez communiquer avec le personnel infirmier de l'unité qui se fera un plaisir de vous répondre.

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Adresse postale

5415, boul. de l'Assomption
Montréal QC H1T 2M4
Téléphone : (514) 252-3400
www.maisonneuve-rosemont.org

Tous droits réservés
© HMR, 2011

CP-MED-051